

ERGOLOGIE, TRAVAIL ET POLITIQUE : DES « POSSIBLES FÉCONDS ET PORTEURS DE VIE » ?

Édouard Orban

Introduction

De nombreuses mobilisations, dans différentes régions du monde, sont apparues ces dernières années : les Gilets jaunes et le mouvement des retraites en France ; le Hirak en Algérie, au Liban ; les mouvements pro-démocratie à Hong-Kong et Thaïlande, en Biélorussie ; la traînée de poudre du Black lives matter au USA, etc. Le continent Sud-Américain n'est pas en reste, avec le Chili, l'Équateur, la Bolivie, l'Uruguay, la Colombie, le Brésil où les mouvements des Paysans sans terre, Antifascistes ou d'Émancipation continuent de s'activer.

Le nombre de ces mouvements, massifs pour la plupart, longs et déterminés indiquent un rejet de l'orientation politique mondialisée, l'envie d'un autre monde. Aujourd'hui, « *le discrédit de la politique, entendue comme la scène sur laquelle s'affrontent des points de vue sur l'organisation de notre société* » (Castejon, 2020, p. 82) est notoire ; et en même temps, « *la conviction [que] le capitalisme nous fait foncer dans le mur gagne du terrain* » (p. 92). Au Brésil, comme l'écrivent les chercheurs du groupe Garimpo da Atividade de Trabalho :

« La société brésilienne connaît actuellement de graves problèmes, résultats du coup d'État qui a débuté en 2016 et se poursuit toujours dans le pays. Il s'agit notamment de l'absence de projet sociétal émancipateur, de la recrudescence des inégalités sociales, des situations de travail dégradantes, de la perte des droits du travail historiquement acquis, du recul des politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue avec les mouvements sociaux, de la réduction des investissements dans l'éducation et dans la santé, des activités criminelles au sein du pouvoir législatif et des partisans dans le pouvoir judiciaire, des atteintes à la souveraineté nationale » (Deise de Souza Dias et alii., 2020, p. 75).

Les dégâts du libéralisme mondialisé, dont « *la nouvelle devise planétaire [est] "Sécurité, Efficacité, Prédicibilité"* »¹ sont largement connus : les vivants devenus outils de la compétition financière, les exclus laissés pour compte, le commun abandonné au profit d'un repli individuel, identitaire, etc. Pierre Bachman s'interroge quant à lui sur l'avenir du travail :

« N'assistons-nous pas à la fin d'une période historique où, dans les rapports capital – travail, l'emploi représentait un compromis acceptable pour les humains salariés leur permettant d'accéder à un certain progrès social ? Ne peut-on pas dire que les crises successives de "l'emploi", que l'extension corrélative du "chômage", que les régressions sociales marquent la fin d'une histoire ? » (2020, p. 4).

Le contexte actuel ravive les inquiétudes et les interrogations sur « le monde de demain ». Selon Achille Mbembe, face à une terre qui étouffe :

*« [...] le Covid-19 est l'expression spectaculaire de l'impasse planétaire dans laquelle l'humanité se trouve, alors il s'agit, ni plus ni moins, de recomposer une Terre habitable parce qu'elle offrira à tous la possibilité d'une vie respirable »*².

Mais comment envisager cette recomposition ?

La question qui sera discutée ici est donc de savoir en quoi l'ergologie et l'analyse des activités humaines peuvent contribuer à cette recomposition, à l'émergence d'autres « possibles ». Cela soulève aussitôt des interrogations sur les rapports entre travail et politique, et entre ergologie et politique. Dans une première partie, nous poserons des jalons, des éléments de discussion et de réponses à ces interrogations. Puis nous prolongerons la discussion en examinant plus précisément un « outil », un moyen de faire émerger d'autres possibles par la mise en débats des normes émanant des différentes parties prenantes. Enfin, dans un troisième temps, nous évoquerons la diversité des formes que peuvent prendre la production et la promotion de nouvelles normes, comme autant d'ouvertures vers d'autres possibles.

¹ Delmas-Marty M. (2020), « Vivre ensemble un monde déboussolé ». Voir <https://aoc.media/analyse/2020/09/22/vivre-ensemble-dans-un-monde-deboussole/>

² Mbembe A. (2020), « Le droit universel à la respiration ». Voir <https://aoc.media/opinion/2020/08/19/le-droit-universel-a-la-respiration-2/>

1. Ergologie, travail et politique, débats actuels

Quels rapports peut-on établir entre travail et politique ? Et autre question reposée récemment, quelle est la portée politique de l'ergologie ? Pierre Bachman et Daniel Faïta, Christine Castejon ou le groupe de chercheurs brésiliens se rejoignent sur certains points bien que leurs cheminements soient différents. Ils apportent des éléments de réponse à ces questions³.

1.1. *L'ergologie, le travail réel et le « surgissement des possibles féconds et porteurs de vie »*⁴.

Le contexte général et les interrogations sur « le monde de demain » posent des questions vitales qui peuvent trouver des éléments de réponse dans l'ergologie en ce qu'elle est une « pensée du vivant » ; elle a fait sienne la pensée de Georges Canguilhem selon laquelle « *l'intelligence ne peut s'appliquer à la vie qu'en reconnaissant l'originalité de la vie. La pensée du vivant doit tenir du vivant l'idée du vivant* » (1992, p. 13). Elle fournit également une épistémologie pour connaître le « travail » en tant que moteur du développement de l'humanité et en tant qu'activité humaine.

Travail et vie sont en étroites relations : « *le travail réel, c'est la vie* » (Bachman, p. 6). Mais encore, « *nous sommes toutes et tous des "êtres d'activités" devient l'affirmation d'ordre anthropologique (c'est-à-dire valant pour tout humain) que nous partageons désormais* » (Castejon, p. 85). La notion ergologique du « corps-soi » permet d'ancrer la conception des « sujets humains » dans cette perspective anthropologique : « *le corps-soi dépasse tout cloisonnement entre le biologique, le psychique et le culturel. C'est la personne en tant qu'elle est en activité [...]* »⁵. C'est « le vivant », et

³ Dans cette première partie nous reprenons de façon synthétique des éléments et des jalons posés dans leurs textes.

⁴ Dans notre conclusion, nous reviendrons sur la citation dans laquelle figure cette expression de Mbembe et Sarr.

⁵ Voir le « Vocabulaire ergologique », dans L. Durrive et Y. Schwartz (sous dir. de), (2009), *L'activité en dialogues – Entretien sur l'activité humaine II*, Toulouse, Octarès Éditions, p. 254.

en tant que vivant, l'être humain essaiera toujours de configurer le milieu de vie comme son milieu propre ; ainsi les rencontres indéfiniment renouvelées avec des milieux de vie et de travail produiront d'incessantes « re-normalisations », comme le montrent les analyses de situations de travail. Plus précisément, on pourrait dire que l'analyse du travail réel porte en elle-même des questions de politique. Pour Pierre Bachman :

« Le travail réel, si on veut bien s'en préoccuper et le mettre au-devant de la scène peut faire exploser ce qu'il contient de pouvoirs réprimés. [...] Selon nos hypothèses de départ, il est indispensable de retourner voir ce qui s'y passe pour reconstruire de nouvelles consciences de classe avec de nouvelles légitimités d'organisation et de lutte afin de fonder la "civilisation du travail" » (p 6).

Ou encore, comme l'écrivent Diez de Souza Dias et alii :

« L'analyse de l'activité [...] permet de mettre en évidence les savoirs investis et tout un patrimoine de savoirs qui sont dans la pénombre, tels que les fonctionnements réels, les histoires de rencontres et les trajectoires de santé ou de malaise » (p. 74). Aussi rappellent-ils, « il est nécessaire d'ajuster le regard à la "loupe de l'activité" pour aborder des actions concrètes dans le monde politique » (p. 73)⁶.

Christine Castejon examine plus précisément les caractéristiques de l'activité humaine qui construisent la question politique. L'activité de travail est porteuse, pour chaque être humain, de savoirs d'expérience, par opposition aux savoirs conceptuels des experts et à leur pouvoir ; elle atteste d'une égalité concrète d'expérience à vivre, par opposition à la déclaration d'une égalité abstraite hiérarchisant les savoirs ; elle va à l'encontre d'une conception des être humains comme êtres obéissants et passifs en confirmant l'existence de re-normalisations ; elle ne renvoie pas à l'histoire faite par les grands hommes, mais à l'implication de tous et toutes dans ce qui fait monde. Ce que Castejon résume par :

« Nous pensons que ces trois réflexions - nous sommes des corps-soi égaux en tant que nous sommes des êtres d'activité - nous ne sommes pas les simples jouets de forces qui nous dépassent et cela

⁶ Les auteurs s'appuient ici sur le *Manifeste pour un ergo-engagement* rédigé par Yves Schwartz, dans Schwartz et Durrive, 2009, Op. Cit., p. 221-249.

nous donne des responsabilités (ou les confirme) - nous faisons société avec la multitude de nos renormalisations - construisent la question politique et permettent de la déployer » (p. 89-90).

À l'affirmation du sujet comme « être d'activité », de l'égalité et du vivre ensemble, l'ergologie ajoute une interrogation sur la production de connaissance, plus exactement sur la re-connaissance. Impossible d'appréhender le travail sans une attention minutieuse à l'activité pour y déceler ses savoirs enfouis, discrets, ses « réserves alternatives » souvent ignorées, voire brimées. « *Les "réserves d'alternatives" désignent les possibles que recèle toute situation si on la voit comme produit d'une activité incessante, ouverte, et non comme un état figé* » (Castejon, p 96).

Ainsi, en donnant aux savoirs d'expérience une importance égale au savoirs savants conceptuels, et en affirmant qu'ils se nourrissent l'un l'autre, apportant la singularité des situations concrètes à l'abstraction et vice versa, l'approche ergologique est une démarche subversive, propre à faire surgir d'autres possibles, des « possibles féconds et porteurs de vie ».

1.2. L'articulation entre travail et politique

Eu égard à ce qui a été rappelé ci-dessus, on peut dire que le travail est un creuset du politique, que le lien entre travail et politique s'impose⁷. Comme nous le rappelait Jacques Duraffourg : « *Aussi je dis bien, aucun des problèmes qui se posent à notre société ne pourra être pensé sérieusement tant que le travail dans son contenu, et pas seulement dans ses conditions, ne sera pas au centre de tous les acteurs de notre vie politique, économique et sociale* ».

⁷ Nous le savons, le libéralisme réfute ce lien. Comme l'analysait Karl Polanyi, le capitalisme, caractérisé par l'idée d'une économie autorégulée par le marché, fonde ce marché sur une fiction concernant trois éléments qui ne peuvent être des marchandises car ils n'en ont pas les caractéristiques, soit la reproductibilité et la quantification. Ce sont le travail, dont la valeur ne peut être quantifiée, la nature, un bien non reproductible à l'infini et la monnaie qui n'est autre qu'un instrument de mesure. Le règne marchand n'est donc pas sans créer des contradictions. Le marché ne peut « diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel » (*La grande transformation*, p. 107). Le néo-libéralisme ira encore plus loin comme le montre l'analyse de Grégoire Chamayou que nous évoquerons dans la deuxième partie ; avec le politique sommé d'obéir au marché, la question de son lien avec le travail et avec la société est plus que jamais posée.

Le travail est un creuset du politique et on ajoutera, les rapports entre travail et société sont multiformes et toujours à redécouvrir. Ainsi, Daniel Faïta, prenant le cas des industries du Décolletage en Savoie, montre que malgré les délocalisations industrielles et les changements technologiques, des atouts demeurent dans les relations entre milieu industriel et milieu social :

« Des réalités concrètes se signalent au bon souvenir de ceux qui les négligent : les savoirs, les savoir-faire, l'intelligence individuelle et collective se révèlent incontournables [...] ». Et il convient de « ne négliger en aucune manière les liens multiformes qu'entretient nécessairement le milieu industriel avec le milieu social en général : milieux de vie, culture, formations, etc., toutes dimensions indissociables du développement » (Faïta, p. 9).

Plus précisément, que peut-on dire de l'articulation entre travail et politique ? *« Comment, à quelles conditions, alors que les renormalisations tendent à cultiver les écarts, pouvons-nous construire des choix communs qui garantissent une société vivable par tou.te.s, aujourd'hui et à l'avenir ? »* (Castejon, p. 90). Repartant de la question de ce que l'ergologie peut apporter à la politique, Christine Castejon propose des pistes qui relèvent de principes méthodologiques d'analyse des activités humaines que l'on ne peut que partager, comme *« penser sans raccourcis », « voir la politique où on ne la voit pas »* etc. Mais cela peut-il suffire se demande-t-elle ?

« Suffit-il que [la démarche ergologique] soit une épistémologie qui s'emploie à la reconnaissance de l'expérience [...] ? Elle ne peut pas être que cela, car le champ du Savoir est lui-même pris dans des rapports de force qui le tordent, l'empêchent de se déployer. La démarche ergologique ne peut pas se dispenser d'un point de vue sur ces rapports de force, même si elle travaille à ce que la politique soit autre chose que cette confrontation. Mais peut-elle construire, dans le champ politique, un point de vue collectif comme elle s'y emploie dans le champ de savoir ? Rien n'est moins sûr » (p. 100).

Le groupe de chercheurs brésiliens pose le même genre de question d'une toute autre manière, notamment dans la recherche sur les *« Parcours de l'Ergologie au Brésil »* depuis 1997, en s'interrogeant sur les contributions et les limites de l'ergologie dans le domaine de la connaissance, mais aussi du point de vue

méthodologique et au cours d'une intervention en situation réelle. Ils constatent que si, du point de vue théorique, l'approche ergologique conduit les chercheurs à prendre en compte les dimensions micro et macro des activités de travail et leurs articulations dans une situation de travail, du point de vue de l'intervention par contre, il n'est question que d'améliorations et de changements apportés au niveau micro des situations de travail. Ce constat questionne particulièrement les rapports entre ergologie et politique dès lors que :

« [...] les transformations réalisées dans le travail ne modifient pas les relations capitalistes de production inscrites dans la dimension macro. On pourrait même considérer qu'il existe une tendance à la consolidation de telles relations, car les transformations produites créent des environnements qui ne peuvent qu'apaiser les contradictions entre le macro et le micro, entre le travail abstrait et le travail concret » (p. 77).

Leur conclusion finale est sans ambiguïté et leur appel particulièrement pertinent :

« [...] tout comme Marx a laissé le travail concret sans consistance par rapport au travail abstrait, les ergologues ont tendance à faire le contraire : ils se concentrent sur le travail concret mais ne savent pas quoi faire avec ce qui s'inscrit en termes de travail abstrait. C'est pourquoi nous invitons les ergologues à revisiter la proposition de l'ergo-engagement et la proposition marxienne de transformation sociale » (p. 77).

Pour Pierre Bachman, « il faut imaginer des solutions radicales pour l'accès des producteurs de richesses et de valeurs aux décisions politiques, économiques et sociales » (p. 6), et c'est sur « la puissance du "travail réel" » qu'il faut se baser pour penser l'articulation entre travail et politique, pour « faire exploser ce qu'il contient de pouvoirs réprimés », pour « générer des dynamiques nouvelles de transformation de la réalité à partir de ce qu'on peut appeler des "dynamiques du travail" ». C'est par des « relations directes et personnelles », par l'organisation de rencontres entre « personnes qui ressentent les dysfonctionnements et le mal-être », par des échanges permettant de faire émerger des « capacités d'imagination et d'actions collectives » que l'expérience pourra s'imposer dans les débats et que des perspectives pourront être co-construites. Dans ce même article, Daniel Faïta précise :

« La constitution d'une conscience, entendons par là la reconnaissance que chacun et chacune traverse des épreuves et résout des problèmes affectant à l'identique les autres membres du milieu de travail, résulte objectivement des situations vécues. Il est légitime d'y voir en germe les éléments d'un fort potentiel d'inventivité, et donc d'une maîtrise des problèmes d'une autre catégorie, ceux que tout un chacun affronte dans la société d'aujourd'hui ». Mais « comment faire reconnaître que les savoirs et pouvoirs du travail réel doivent être pris en considération pour la résolution des problèmes à ce niveau de généralité ? » (p. 8).

Et il apporte une réponse à cette dernière question, il faut démontrer que le travail réel est en lui-même un « mode de production d'idées nouvelles » et pour ça :

« Il faudrait repartir des singularités du vécu et du travail des personnes, de celles aussi des collectifs qui les impliquent ou réunit, pour mieux comprendre les enjeux qu'elles recèlent et les potentialités qu'elles offrent pour construire des perspectives qui aient la légitimité, non pas d'un discours, mais de la vie réelle telle qu'elle se construit et/ou reconstruit aujourd'hui » (p. 10).

Nous ajouterons pour finir que prendre le travail réel pour point de départ ne met pas à l'abri d'un risque d'aveuglement anthropologique, d'une « démagogie ergologique » qui consiste à surévaluer les savoirs et les renormalisations des travailleurs, comme le rappellent les chercheurs brésiliens à la suite d'Yves Schwartz. Il faut « (...) reconnaître que l'humain est sujet à l'erreur et au succès, et qu'il peut également agir sans scrupules ou faire preuve de solidarité » (Deise de Souza et alii, Op. Cit., p. 72). Les renormalisations opérées dans l'activité peuvent avoir tout autant des aspects positifs que négatifs. Imaginer de nouvelles perspectives en se basant sur des échanges autour du travail réel pose donc la question du « comment s'y prendre ? ». Pour prolonger, compléter ce qui précède et apporter d'autres éléments de réponses à la question du comment, nous allons puiser à notre tour dans le patrimoine ergologique pour discuter de la notion d'« espace intégré de débats de normes ».

2. L'espace intégré de débats de normes

La question des rapports entre travail et politique, et donc aussi entre ergologie et politique, n'est pas nouvelle, même si elle est posée avec encore plus d'acuité et d'urgence dans le contexte actuel⁸. En juin 1997, les deuxièmes rencontres APST-APRIT avaient eu pour thème de réflexion : « Travail et Politique. Quelles rencontres pour quels savoirs ? »⁹. Dans son allocution d'introduction à ces journées d'études, Yves Schwartz expliquait que le choix de cette thématique, outre l'opportunité qu'il offre de réfléchir à « l'activité politique », répond aussi à « *une irritation croissante face à la sous-estimation des enjeux de toute nature* » que recèle une approche ergologique des activités humaines et du travail ; sous-estimation, pour ne pas dire critique, résumée après presque quinze ans d'expérience, par :

« Scientifiquement, vous ne permettez aucune généralisation. Politiquement vous optez pour la myopie volontaire car ce qui rend compte de vos objets vous échappe. La politique se joue au niveau des grandes décisions ou des déterminations macroscopiques dont vous recueillez les conséquences au petit bout du réel où vous vous placez » ; et Schwartz ajoutait : « *Dès le début nous avons eu conscience que les myopes n'étaient pas ceux que l'on pensait ; qu'une "situation de travail", ensemble dont nul ne peut définir les limites, concentrait des dimensions essentielles de la vie sociale, si on se donnait comme projet de la faire parler* » (2000, p. 635)¹⁰.

Il rappelait ensuite en quoi une approche ergologique des dynamiques humaines engage à réévaluer les rapports entre travail et politique. La politique s'appuie sur du savoir, des sciences et de l'expertise ; des questions d'épistémologie se posent donc dans l'élaboration des connaissances qui seront utilisées. Mais la politique

⁸ On notera la publication prévue en début d'année 2021 d'un ouvrage qui réunit des textes récents d'Yves Schwartz sous le titre *Travail, ergologie et politique*, aux éditions de La Dispute.

⁹ Les rencontres APST-APRIT (Analyse Pluridisciplinaire des Situations de Travail/ Association de Promotion des Recherches Interdisciplinaires sur le Travail) permettaient de réunir pour des journées d'études : équipe enseignante, chercheurs, anciens étudiants, partenaires d'entreprises, d'institutions, professionnels de différents secteurs d'activités.

¹⁰ Cette introduction a été publiée trois ans plus tard dans *Le paradigme ergologique ou un métier de Philosophe*.

pose aussi des questions d'éthique parce qu'elle s'opère au nom de valeurs pour promouvoir des « Biens Communs » (p. 637). Et ce sont ces mêmes valeurs que le travail ne cesse de retraiter et qui interrogent le « vivre ensemble » dans la singularité des situations. Car :

« Le travail peut être le lieu d'un prodigieux apprentissage de la façon dont chacun de nos semblables doit pour vivre et travailler, retraiter normes et biens communs ; ou bien, il peut être au contraire lieu d'amertumes, rétractions, désintérêt rampant ou violent à l'égard de l'Autre » (p. 638). Et plus loin il en conclut : « Il n'y a donc pas d'équivalence, mais il ne saurait y avoir de déconnexion non plus entre débats de normes souvent silencieux, immanents aux activités industrielles et débats d' « opinion » dont traitent les organes de la démocratie » (p. 640).

La redéfinition du travail et de la politique, ainsi que de leurs relations, selon une « discipline » ergologique a permis d'élaborer un schéma de l'espace de la politique et de l'activité politique. Revenir en détail sur ce schéma, le remettre en discussion, va nous permettre de prolonger le débat engagé par les auteurs cités précédemment.

2.1. Un espace social tripolaire

Dans toute activité de travail des tensions apparaissent entre ce que dictent les « normes antécédentes » et ce que le « contexte » et les conditions du moment disent des possibles. Ce sont ces tensions qui provoquent des « débats de normes », individuels et/ou collectifs, et demandent des renormalisations diverses pour agir dans un sens ou dans un autre. Le schéma de l'espace social tripolaire symbolise « *le cadre de ce travail de resingularisation* » (Schwartz, 2000, Op. Cit., p. 689). Il permet de mieux comprendre en quoi il y a « *immanence de l'universel dans toute configuration singulière* » (p. 693), en quoi le travail n'est pas « une » valeur en soi mais « *un creuset essentiel de "travail des valeurs"* » (701) ; il « *donne un sens historique aux débats de normes de l'activité industrielle dans nos sociétés marchandes et de droit* » (p. 702).

Avant de discuter de l'articulation, de la dialectique entre « pôles » pouvant affecter les débats de normes, il est nécessaire de revenir brièvement sur ce que symbolisent ces pôles. Le premier pôle figure « les gestions ou dramatiques du travail, dans le travail » ; c'est

« le lieu de renormalisations, de réévaluations, de retraitements de normes et de valeurs enracinées dans les gestions de l'activité, à forte composante locale, peu ou pas formalisées » (p. 697). Le second pôle figure « les gestions et décisions orientées par les valeurs comptables et marchandes » ; c'est le pôle du marché, lieu dans lequel : « le travail humain est considéré comme une marchandise au profit de sa maximisation de valeurs quantifiables, dans le cadre d'entités dont les pouvoirs de décision reposent sur des titres de propriétés économiques » (p. 697). Enfin le troisième pôle figure « la vie citoyenne », celui des valeurs « sans dimension » ; c'est le lieu du politique, de la délibération dans les organes de la démocratie, de la fabrication des lois et du droit, du Bien commun et du Public.

Chaque pôle a sa logique et sa temporalité propres : temporalité de la mise en patrimoine industriel ou temporalité ergologique ; temporalité volatile des circulations monétaires ; et temporalité de longue durée des principes constitutionnels ordonnés aux valeurs globales de la *politeia*¹¹. Mais, chacun est aussi en relations permanentes et multiples avec les deux autres pôles, et « (...) qu'on sous-estime les circulations, les équilibres dynamiques, les tensions dialectiques qui les nouent, séparément ou l'un en face aux deux autres, et on génère toutes sortes de crise, dont celle du politique » (p. 638).

2.2. Des tensions dialectiques

Pour donner des contenus à ces tensions, on peut dessiner trois axes qui relient les trois pôles deux à deux, et chacun de ces axes est porteur de différentes problématiques.

Sur l'axe qui relie les pôles I et II se jouent des questions de gestion du travail (sécurité-prévention, logique compétences, démarche qualité, construction de ratios de productivité, de tableaux de bord, gestion des ressources humaines etc.) ; c'est l'axe de

¹¹ Cf. Schéma page 690. « Sur ce schéma [de l'espace intégré des débats de normes], on pourrait sans doute écrire un livre, ne serait-ce que pour en découvrir toutes les multiplications problématiques, éviter les mésinterprétations et les jugements de valeurs trop simples », p 692.

l'activité humaine subsumée sous l'échange marchand de la subordination salariale.

Sur l'axe qui relie les pôles II et III se jouent les confrontations entre valeurs dimensionnées et non dimensionnées ; cela renvoie aux « instances de dimensionnement », qui définiront objectifs et moyens, produisant des normes antécédentes aux activités (intervention de l'Etat dans la vie des entreprises et dans la régulation des marchés, droit commercial et droit des affaires, droit social et droit du travail, transferts sociaux, gestion des services publics, réglementation écologique etc.) ; cela revoie à l'exercice du pouvoir.

Enfin l'axe qui relie les pôles I et III pose le problème du « vivre ensemble » comme « problème commun » ; là se jouent la démocratie, l'éducation, la santé, la sécurité, la justice dans une société de droit basée sur le principe d'égalité des personnes ; là « *les protagonistes sont envisagés comme des sujets de délibération sur l'usage d'eux-mêmes, comme individus et comme collectifs* » (p. 697) ; c'est sur cet axe que les valeurs sans dimensions se retrouvent dans les gestions du travail et sont « retraitées » dans et à partir de l'activité.

Ainsi de multiples tensions s'exercent sur chacun de ces axes en fonction des questions posées et problème à résoudre, mais aussi, et ceci à son importance, les tensions exercées sur chacun des axes sont interpellées par le pôle opposé. Ainsi pour tout ce qui concerne la gestion du travail (axe pôles I-II), la dimension de la *politeia* (pôle III) aura son mot à dire, en fixant par exemple les limites du contrat de subordination salarial, sa protection etc. De même l'axe reliant les pôles II et III sera interpellé par des individus ou par des collectifs (pôle I), par exemple sur des normes d'aménagement ou de protection de leur environnement, ou encore sur des aspects de droit du travail. Quand à l'axe reliant les pôles I et III, il interpellera et sera interpellé par le pôle marchand et gestionnaire (II), par exemple sur le coût d'une allocation ou d'un service public, sur un crédit d'impôts etc.

Dans notre introduction, nous évoquions les dégâts du libéralisme mondialisé, est-ce dire que les normes et valeurs marchandes du pôle II sont si puissantes qu'elles s'imposent au détriment de celles des deux autres pôles ? L'ignorance, voire le mépris, dans lequel est tenu ce qui relève des dramatiques du travail

réel au pôle I, sont largement connus et soulignés par les trois textes cités dans notre première partie. Mais qu'en est-il du pôle III dans ses relations au pôle II, des relations entre l'Etat au marché ?

Actuellement, le pôle du marché, hypertrophié, se réduit drastiquement à la seule finance. Comme le montre Grégoire Chamayou (2018, p. 65), par le biais de l'anonymisation des sociétés et de l'actionnariat boursier, l'*oikonomia* (l'économie au sens de bonne gestion) est subordonnée à la *katallaxia* (l'économie comme « ordre spontané du marché »)¹². En effet, ne voulant pas faire confiance aux dirigeants d'entreprises accusés de défendre leurs intérêts plus que ceux des actionnaires, ces derniers décident d'évaluer les managers « selon "la métrique unique" des performances financières » ; « Les indicateurs boursiers portent bien leur nom : ce sont des indicis », ils disciplinent les managers. Ainsi :

« [...] la véritable raison d'être de la Bourse et du profit "son ultime justification" [...] est d'abord et avant tout d'être "un instrument de régulation sociale". "La légitimité sociale du profit capitaliste" se fonde sur les "principes de régulation cybernétique de l'économie de marché" » (Chamayou, p. 67)¹³.

Cette « "nomocratie", un ordre où chacun poursuit ses propres fins dans les règles du jeu universel » est ordonnée par le marché boursier. « Il ne s'agit pas de faire coïncider les énoncés au réel, mais le réel aux énoncés »¹⁴.

Chamayou poursuit l'analyse des effets de cette tendance lourde sur les États. Comme le proposait Hayek, il convient de

¹² La théorie de l'ordre spontané du marché a été développée par Friedrich von Hayek. L'ordre social est spontané, il ne résulte pas d'un « dessein humain » mais de l'action humaine ; « il n'y a plus de volonté, d'intention ordonnatrice, pas d'ordonnateur mais seulement des forces ordonnatrices, des forces aveugles, qui créent de l'ordre comme la pesanteur fait tomber les corps » ; de la même façon, il y a un ordre spontané du marché. La « catallaxie » est « l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché », c'est aussi « la science qui étudie l'ordre des marchés » (Cf. M. Bourdeau, « L'idée d'ordre spontané ou le monde selon Hayek », *Archives de Philosophie*, 2014/4, Tome 77, pp. 663-687 ; ou bien voir <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2014-4-page-663.htm#no7>).

¹³ Les expressions signalées entre « " » sont d'Henri Lepage, essayiste libéral français, 1980.

¹⁴ Comme l'analyse Alain Supiot à propos des normes européennes « ce qui doit être, est », par opposition au droit qui indique « ce qui devrait être » (1994, p. 229 et ss.)

détrôner la politique trop sensible à la démocratie¹⁵. Il faut restreindre les marges de manœuvre du pouvoir en matière sociale et économique en réduisant les budgets des institutions ; réduction accompagnée d'une règle conventionnelle européenne de limitation du déficit national (3 % du PIB). Ces limitations seront inscrites dans le marbre des Constitutions et s'étendront jusqu'aux pouvoirs locaux soumis aux mêmes règles. La baisse des impôts afin d'« acheter » l'approbation ou le silence des citoyens participera à ce dispositif. Cette politique devient un « levier permanent pour couper dans les budgets sociaux », « établir les conditions idéologiques et politiques favorables à la contre-réforme sociale et financière » (Chamayou, 2018, note 194, p. 322). Cependant de telles restrictions conduisent les États à emprunter en lançant des obligations souveraines sur le marché de fonds privés¹⁶. Dès lors :

« (...) la solution consistait en fin de compte à appliquer aux managers de l'État un équivalent de la formule catallarchique que l'on avait déjà découverte pour s'assurer la loyauté de ceux des entreprises : un rapport d'agence sanctionné par des marchés qui, en même temps qu'ils remplissent sans relâche leur fonction spéculative, exercent, sans même que ses agents aient besoin de le vouloir, une fonction de police » (Chamayou, Ibid., p. 241-242)

Le marché dicte sa loi, il devient « une technologie politique », « il n'est plus seulement ce sur quoi la politique ne devait pas empiéter, mais aussi ce à quoi elle doit dorénavant se subordonner » (Ibid.).

Cette approche unilatérale du marché était déjà dénoncée par Karl Polanyi (1944) lorsqu'il analysait les conséquences de la crise de 1929, en ce qu'elle a permis la montée du nazisme ; il recommandait donc le « désencastrement » du marché¹⁷. L'hypertrophie ou l'atrophie

¹⁵ Karl von Hayek (1899-1992) a soutenu toutes les dictatures de son époque : Salazar, Argentine, Chili, l'Apartheid en Afrique du Sud... Il a eu le prix Nobel d'économie en 1974.

¹⁶ Précisément c'est ainsi depuis le Traité sur l'Union Européenne (TUE) de Maastrich en 1992 qui a interdit aux banques nationales de battre monnaie.

¹⁷ Johann Chapoutot (2020) contribue également à cette dénonciation de l'unilatéralité en décrivant la conception de l'organisation sociale à l'époque du nazisme. Pour le III^e Reich « contre la norme fixe, abstraite et écrite [il fallait revenir] au droit originel pur instinct et pulsion vitale », « libérer les énergies ». « La fin n'est pas administrative ou abstraite, elle est bel et bien concrète et biologique : c'est le renforcement et la perpétuation de la race » (pp. 33-34). Le principe unique de la

de l'un des pôles a des effets sur les deux autres : le fondamentalisme monétaire, l'individualisme exacerbé et la politique autoritaire font bon ménage. Un ouvrage entier pourrait être consacré aux impasses où mène une absence d'articulation entre les trois pôles.

Inversement, l'histoire nous montre comment, à certaines périodes, ces articulations entre pôles ont été au centre des préoccupations, comment les tensions entre pôles ont pu être discutées et pensées en termes d'action politique. Ainsi, partant d'une analyse d'activités de postiers exerçant dans différents métiers, nous avons défendu la thèse que la création et le développement du Service Public sont le fruit d'un cheminement social et politique répondant aux tensions entre les trois pôles (Orban, 2004)¹⁸.

Pour ne pas remonter plus loin, selon Ledru-Rollin la révolution de 1848 a posé les fondements de la République à travers le principe que « *La République sera démocratique et sociale ou ne sera pas* » ; ce principe implique « *la croyance en la possibilité d'articuler immédiatement l'ordre politique et l'ordre civil et de les régénérer l'un par l'autre* » (Donzelot, 1994, p. 76). Thiers et Tocqueville en désaccord avec cette articulation pouvant susciter, selon eux, trop d'espoirs dans le peuple, demandaient aux œuvres de bienfaisance de régler ce manque. Les débats qui suivront porteront sur l'ambivalence de la nécessité d'une intervention directe de l'État et sa limitation selon un arbitrage sans cesse en déséquilibre entre les différents protagonistes ; libéraux et communistes dénonçant à la fois l'intervention de l'État tout en la réclamant¹⁹. « *La souveraineté*

« race, réalité biologique infrangible » détermine l'organisation de la société dans toutes ses dimensions. C'est ainsi que Hitler a démantelé toutes les institutions de la République de Weimar pour les remplacer par des agences mises en concurrence et dont le Führer est le centre.

¹⁸ Objectifs socio-politiques largement détournés, voire abandonnés, aujourd'hui.

¹⁹ Dans l'Anti-Düring, Engels écrivait : « *La propriété d'État sur les forces productives n'est pas la solution du conflit. Mais elle renferme en elle le moyen formel, la façon d'accrocher la solution. [...] En poussant de plus en plus à la transformation des grands moyens de production socialisés en propriété d'État, il montre lui-même la voie à suivre pour accomplir ce bouleversement* ». Ce qui ne l'empêchait pas pour autant de se moquer des différentes étatisations, rappelant avec ironie que sous Frédéric Guillaume II, même l'étatisation des « bordels » avait été proposée (Donzelot, 1994, pp. 78-79). Aujourd'hui, la position des libéraux est connue, ce qui ne les empêche pas pour autant de vouloir la « socialisation des pertes », tout en dénonçant leur absence lorsque ces mêmes services publics s'arrêtent.

apparaît chargée d'une ambivalence insoutenable car elle autorise aussi bien une définition du pouvoir politique comme illimitée qu'au contraire la récusation absolue de ce pouvoir » (Ibid., p. 79).

Concrètement le développement des services publics s'est bâti sur une pratique jurisprudentielle du Conseil d'État et des tribunaux des conflits qui visait à faire valoir les droits des particuliers face à la puissance publique (arrêts Agnès Blanco, Terrier, Bac Eloka...). Mûrissait ainsi l'idée de la nécessité d'un outil au service de « l'intérêt général ». Partant de l'idée que l'« interdépendance sociale » est un fait, que l'individu est un homme uni aux autres par les liens de la solidarité sociale, Léon Duguit participera à la mise en place « *d'un patrimoine personnellement attribuable qui ne soit pas privé – donc qui soit social – mais susceptible d'une jouissance privée* », pour reprendre la formule de Robert Castel (1995). Pour Duguit, « *le service public est le fondement et la limite du pouvoir gouvernemental* » (1930, p. 62), c'est-à-dire une protection des citoyens contre la domination de l'État²⁰. Il s'agissait donc bien d'assurer la possibilité d'une articulation « équilibrée » entre individu et État²¹.

Il n'est pas besoin ici de s'étendre sur l'articulation avec la dimension économique du Service Public qui de tout temps a toujours fait l'objet d'un enchevêtrement avec les deux autres pôles²². L'histoire de la généralisation de la distribution du courrier en France à partir de la loi Sapey de 1829 (payé par le destinataire en fonction de la distance et du poids) jusqu'à l'apparition en 1849 du timbre poste (payé par l'expéditeur uniquement en fonction du poids) en est un bon exemple.

²⁰ Pour ce juriste le suffrage universel est l'expression de la force des plus nombreux et non la volonté *une* de la nation ; dès lors l'État est un instrument de domination des plus forts sur les plus faibles. Tirant son fondement et sa finalité de la loi sociale, le service public doit corriger les inégalités, il interdit à l'État d'exercer une souveraineté qui cache un rapport de domination.

²¹ Cette conception du service de l'intérêt général apparaît dans le statut de ceux qui ont charge de l'assurer. Le statut de fonctionnaire, finalisé à la sortie de la guerre de 1940-45, visera à protéger le fonctionnaire des pouvoirs discrétionnaires de son employeur ou supérieur hiérarchique, en même temps qu'il lui imposera des devoirs d'impartialité, de neutralité, de continuité, d'adaptabilité et évidemment de probité.

²² C'est notamment la question de l'équilibre budgétaire qui était déjà réclamé par Adam Smith puis Ricardo.

Qu'en retenir ? Si l'articulation entre pôles est concevable, possible, elle est par contre et par définition sans cesse soumise à des contradictions, des tiraillements et des ajustements ; elle n'est jamais définitivement acquise. Si les services publics sont aujourd'hui dans un état de délabrement qui demande à les repenser entièrement – ce qui est possible autour de la notion des *communs* – c'est certes dû aux attaques du « tout marché », mais reconnaissons le, facilité aussi par le fait que les usagers n'ont pas eu la place qu'ils auraient dû avoir dans la détermination des objectifs, des organisations, de la gestion des services publics²³. Les relations entre le pôle II et le pôle III tendent à exclure le pôle I de l'espace des débats de normes en renforçant les normes et valeurs du pôle II.

On en revient à l'idée que dans les « sociétés marchandes et de droit » il existe une contradiction majeure entre le pôle III des « valeurs sans dimension » et le pôle II des « valeurs qui n'ont d'autre existence que dimensionnées quantitativement ». Mais cette contradiction n'est que partielle, l'espace social tripolaire, espace des débats de normes, est en déséquilibre permanent :

« L'histoire se joue en partie dans la mise en débats (...). Compromis difficiles à mener pour toutes les parties prenantes, supposant de renoncer, à un pôle, à la simple dénonciation systématique, et à l'autre, au pur exercice du pouvoir discrétionnaire, mais très féconds pour socialiser localement, mais aussi globalement, les potentialités humaines d'une situation et ses blocages majeurs quant au gouvernement des hommes et des choses » (Schwartz, 2000, p. 695).

Le schéma de l'espace intégré de débats de normes est donc un bon outil pour penser les relations entre travail et politique, et pour contribuer à l'émergence d'« autres possibles » que nous évoquions en introduction. Restent de multiples questions autour de la mise en place et de la mise en œuvre de ce genre d'espaces, qui sont tout à la fois autant « espaces politiques » que « cadres du travail de resingularisation » dans les situations concrètes.

²³ En 2009, une consultation citoyenne contre la privatisation de la Poste a connu une participation inattendue de 2 300 000 votants, une écrasante majorité se prononçant contre. La mobilisation que ce vote avait levée n'a pas eu de suite ; les débats sur le service public que ces votants, et plus largement les usagers de la Poste, auraient souhaité avoir n'ont pas eu lieu.

3. La production et la promotion de nouvelles normes

Georges Canguilhem nous avertissait déjà, « *L'ordre social est un ensemble de règles dont les servants ou les bénéficiaires, en tout cas les dirigeants, ont à se préoccuper* » (1966, p. 186) ; non sans avoir souligné quelques lignes auparavant « *une classe normative a conquis le pouvoir d'identifier – bel exemple d'illusion idéologique – la fonction des normes sociales avec l'usage qu'elle même faisait de celles dont elle déterminait le contenu* » (Ibid., p. 183).

En reprenant les termes de Canguilhem, et en catégorisant à l'excès, que dire de la situation actuelle ? La classe normative, les « dirigeants », ont adoubé la globalisation mondiale, la *corporate globalization* comme dit plus justement le terme anglais. Le néolibéralisme imposé est annoncé comme porteur d'une double promesse, double illusion idéologique : celle de l'autonomie individuelle, chacun devenant entrepreneur de sa propre vie ; et celle l'autorégulation sociale, soit :

« [...] *l'utopie d'une régulation cybernétique de l'économie de marché où le profit servirait d'instrument transcendant d'une régulation globale dont tout le monde est bénéficiaire, même si momentanément, quelques-uns en sont plus bénéficiaires que d'autres* » (Chamayou, Op. Cit., p. 263).

Cette vision « *enchantée quasi libertaire de la gouvernamentalité néolibérale [s'avère] trompeuse* ». Trompeuse parce qu'il est enjoint à cet État libéral, l'interdit fondamental de toucher à l'ordre des inégalités sociales ainsi que d'avancer des politiques de redistribution. Il doit être fort avec les faibles et faible avec les forts. En échange de quoi il doit être autoritaire au sens où il s'affirme comme étant le seul véritable auteur de la volonté politique dès lors que, comme l'affirme Hayek, le problème n'est pas l'économie mais la démocratie. Pour ce dernier, la démocratie des foules affaiblit l'État car il devient « *le jouet d'intérêts sociaux qui en prennent possession par le bas ; faible ensuite car plus sa sphère s'étire plus sa force s'atténue* »²⁴. L'État fort qui a autorité est donc celui qui affaiblira les pouvoirs parlementaires, réprimera les mouvements

²⁴ Hayek reprend ici la critique pré-nazie de Carl Schmitt, cf. Chamayou, p. 227.

sociaux, amoindrira les droits syndicaux, la liberté de la presse, les garanties judiciaires, etc., et on peut y ajouter qui déploiera une violence policière.

Il est urgent et nécessaire que les servants et les bénéficiaires de l'ordre social s'en emparent comme le suggérait Canguilhem, qu'ils imposent des débats de normes dans l'espace politique. Comme nous le rappelions plus haut, normes et valeurs circulent dans l'ensemble de la société, du niveau micro au niveau macro, les débats de normes qui apparaissent dans les situations singulières et les débats d'opinions traités par les organes de la démocratie ne sont pas « déconnectés » ; mais créer un espace intégré des débats de normes pour établir cette connexion ne peut se faire qu'en exerçant un rapport de force, en l'imposant.

Les formes de ce rapport de forces et les chemins qu'il emprunte sont multiples tant les situations où il doit s'exercer sont variées, de même que les formes de mise en relation entre les trois pôles, les problèmes débattus et les nouvelles normes sociales qui peuvent en résulter.

La co-élaboration d'analyses des activités et des situations de travail en est une forme, en tant que c'est une démarche de connaissance qui permet de penser des articulations entre les trois pôles et qui transforme le rapport de force dans le sens où la force d'un « cerveau collectif » est mobilisée et dans la mesure où le savoir peut être synonyme de pouvoir :

« Associer individuellement des opérateurs, c'est fondamental dans un processus actif qui les implique, chacun agissant d'abord pour le mieux à titre personnel, et nourrissant l'intérêt commun par l'entremise du sien propre. Chacun conçoit, élabore, déploie des ressources pour agir (...). Confronter les personnes, les collectifs, à partir de situations réelles, faire exprimer le vécu, l'expérience, susciter le débat et la controverse, tel est le projet que l'on pense susceptible d'ouvrir les vannes de la parole et des opinions parfois inédites, souvent informulées par les intéressés eux-mêmes » (D. Faïta, p. 9).

Dans l'actualité récente, on peut évoquer des exemples d'auto-organisation collective qui sont autant d'autres formes de mise en relation des trois pôles et d'expériences de fonctionnement d'un espace intégré des débats de normes. Lors de la première « crise » de la Covid 19, et face à l'impéritie des directions hospitalières, des soignants ont organisé eux-mêmes la prise en charge des usagers qu'ils recevaient, imposant ainsi une nouvelle normativité ; ce mouvement ne s'est pas arrêté une fois le dé-confinement venu, il s'est poursuivi dans des réunions organisées à cet effet.

Autour de la solidarité de nombreuses autres formes de normativité se sont exprimées. Pendant plusieurs mois le personnel d'un Mac Do des quartiers nord de Marseille s'est battu contre la fermeture du restaurant pour défendre leurs emplois et l'accès à l'emploi qu'il offrait à de nombreux jeunes du quartier éloignés du travail. Et fait notable, il s'agissait aussi de se battre pour le maintien du restaurant en tant que lieu de sociabilité pour l'ensemble de la population. Au début du confinement, le bras de fer entre les directions, de la chaîne et du franchisé, et le personnel était incertain. Puis, face à l'ampleur de la précarité développée par la pandémie, le personnel avec le soutien d'un syndicat de quartier a réquisitionné l'établissement pour le transformer en plate-forme d'aide alimentaire. Ils ont eu le soutien de nombreuses associations et individus. L'importance prise par cette initiative nécessaire dans ce quartier où l'aide publique n'était pas à la hauteur des besoins a modifié le rapport de force. Une négociation s'est alors ouverte pour sa reconversion en "Restaurant Social et Solidaire" ; il est à ce jour géré sous le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif²⁵. SCIC encore avec la nouvelle Coopérative des Masques créée pendant le premier confinement en Bretagne. L'entreprise de production de masques Honeywell ferme en 2018 ; alors que la Covid arrive, les anciens propriétaires démontent les machines. Les salariés décident de remettre en route la production suite à la pénurie de masques que connaît notre pays. Ils monteront la nouvelle entreprise avec ce statut SCIC intégrant bénéficiaires et collectivités territoriales.

²⁵ Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif doit obligatoirement avoir un sociétariat multiple : salariés, acteurs bénéficiaires et contributeurs servant un intérêt collectif – n'est-ce pas là, l'articulation des trois pôles défendue ici ?

Soutenir de telles initiatives relève de la transformation de l'espace public des débats de normes ; c'est aussi ce que réclamait en 2018 le mouvement des « Gilets jaunes » en revendiquant notamment l'organisation d'un « Référendum d'Initiative Citoyenne ». Les Gilets Jaunes, population de « citoyenNEs » oubliée, ignorée, ont rappelé avec force qu'ils étaient le peuple en exigeant « *le pouvoir du peuple par le peuple pour le peuple* »²⁶. Isolés dans leur précarité, ils découvraient le collectif autour des ronds points, le faire-ensemble dans lequel chacun était reconnu. L'expression d'un gilet jaune en fait écho :

« Un rond-point c'est une collectivité politique dans laquelle tout le monde a une part égale à la décision et à l'action. Ce qui rassemble ses membres est également ce qui les distingue : il y a au cœur de leurs discussions et de leurs actions un ensemble de questions, d'événements, de décisions, qui les lient dans un destin commun, mais qu'ils perçoivent à la lumière de leurs sensibilités respectives, individuelles ou collectives. [...] Que les Gilets jaunes s'auto-désignent comme le peuple est absolument légitime : le peuple n'existe que dans les procédures collectives par lesquelles il se saisit de son existence politique. Il n'y a de peuple qu'en paroles et en actes. En revanche le souci d'être un peuple uni ne doit jamais être confondu avec le refus d'être un peuple pluriel »²⁷.

Dans tous ces cas de mise en place d'espaces intégrés des débats de normes, les articulations entre les trois pôles sont en mouvement, en relations dialectiques, même si chacun d'entre eux à sa logique de développement, sa propre temporalité et ses pesanteurs inhérentes. La promotion de nouvelles normes impose une gestion articulée de ces trois pôles intégrés dans un espace public. Si cette articulation est possible-nécessaire, elle nécessite plus qu'une volonté ; au regard de la « normalité » actuelle, du « brutalisme institutionnel » (Mbembe, 2020), elle nécessite aussi un rapport de force.

Pour le dire différemment, « comprendre le travail pour le transformer » est nécessaire mais insuffisant ; si l'ambition est de

²⁶ Assemblée de Commercy, dans *Gilets jaunes – des clés pour comprendre*, Éditions, Syllepse, 2018, p. 12.

²⁷ Cité par Marc Weinstein, 2020, *Pas de société sans autotranscendance – Sacralité politique II*, Paris, Editions du Croquant.

transformer le travail, la production de son savoir doit s'accompagner de la mise en place d'un espace des débats des normes à partir des usages de soi, de la gestion et de la *politéia*. Cet espace doit s'étendre à tous les champs concernés par la question, y compris celui de la *politéia*, ce que reconnaît d'ailleurs de manière sibylline Christine Castejon lorsqu'elle regrette « *une sorte d'inappétence des "ergologues" pour la prise de position publique* », qu'elle attribue en partie « au discrédit de la politique » (2020, p. 82).

Conclusion

Au terme de ce parcours il semble utile de revenir à la question que posait Jacques-Henri Jacquot dans le rapport introductif à l'atelier *Des catégories d'analyse en question* des deuxièmes rencontres APST-APRIT : « *Au fond, la question principale que je me suis posée à propos des textes ("Situations de travail et dimension politique"), c'est de savoir quelles catégories de travail il y avait derrière, quelles catégories politiques il y avait derrière* ».

Si les interrogations sur le « flou » du concept de travail et de ses catégories nous sont familières, le concept d'activité permettant de cerner ce dont on parle, il n'en est pas de même pour la polysémie du concept de « politique ». Un grand flou subsiste sur « le » et/ou « la » politique et leurs contenus, ce qui par là-même complexifie l'appréhension des relations entre activités et politique. Notre pluridisciplinarité s'est arrêtée à la porte des sciences politiques, qui ne se réduisent pas d'ailleurs au seul champ des institutions politiques. A nous d'y remédier en poursuivant ces débats et en faisant nôtre cette réflexion d'Achille Mbembe et Feelwine Sarr (2019) :

« Comment envisager une politique de l'avenir, sinon en faisant place à l'imprévisible et en s'ouvrant à une infinité de devenirs ? Le temps de la réfutation est terminé. Vient celui de l'affirmation conditionnelle, c'est-à-dire celui d'un futur qui reste à écrire, d'un futur sans garantie ni promesse, celui du surgissement des possibles féconds et porteurs de vie » (4^{ème} de couverture).

Références bibliographiques

BACHMAN P. et FAÏTA D. (2020), « Emploi : la fin d'une histoire ? Travail : une civilisation à inventer ? / Puissance du travail réel ... », *Travailler Au Futur*, Octobre.

CANGUILHEM G. (1966), « Du social au vital », dans *Le normal et le pathologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p 175-191

CANGUILHEM G. (1992), *La connaissance de la vie*, Paris, Éditions Vrin.

CASTEJON C. (2020), « Ergologie et politique : une rencontre attendue », *Ergologia*, n° 23, pp. 81-110.

CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Éditions Fayard.

CHAMAYOU G. (2018), *La société ingouvernable – Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La fabrique Éditions.

CHAPOUTOT J. (2020), *Libre d'obéir – Le management du nazisme à aujourd'hui*, Paris, Éditions Gallimard

DE SOUZA DIAS D., SANTOS E. H., SOARES DA SILVA J., DE LIMA E SOUZA L.-G., VERÍSSIMO M. (2020), « La notion d'activité : un dialogue entre le marxisme et l'ergologie pour l'analyse et l'intervention au travail », *Ergologia*, n° 23, pp. 63-78.

DONZELOT J. (1994), *L'invention du social*, Paris, Éditions du seuil.

DUGUIT L. (1930), *Traité de Droit Constitutionnel*, Paris, Fontemoing et Cie.

MBEMBE A. (2020), *Brutalisme*, Paris, Éditions de La Découverte.

MBEMBE A. et SARR F. (dir.), (2019), *Politique des temps - Imaginer les devenirs africains*, Dakar, Les Ateliers de la pensée - Éditions Philippe Rey/ Jimsaan.

ORBAN E. (2004), *Service publique – Individu, marché, intérêt public*, Paris, Éditions Syllepse.

POLANYI K. (1944), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Editions Gallimard, 1983.

SCHWARTZ Y. (2000), *Le paradigme ergologique ou un métier de Philosophe*, Toulouse, Octarès Editions.

SUPIOT A. (1994), *Critique du droit du travail*, Paris, Presses Universitaires de France.

WEINSTEIN M. (2020), *Pas de société sans autotranscendance – Sacralité politique 2*, Vulaines-sur-Seine, Éditions Du Croquant.